

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/08/2025 - B2025/047749 - 2012 B 06267 - 789 720 091 - A.M.Y Services

Désignation de l'entreprise AMY SERVICESNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 59-61 Avenue Jules Guesde 69200 VENISSIEUXSIRET

7	8	9	7	2	0	0	9	1	0	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1, 2Durée de l'exercice précédent * 1, 2

				Exercice N clos le	
				13,11,2024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	30 064	030	24 286
	Immobilisations financières * (1)	040	2 500	042	2 500
Total I (5)		044	32 564	048	24 286
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	58 236	070	58 236
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	6 426	074	6 426
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	216 650	086	216 650
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	281 312	098	281 312
Total général (I+II)		110	313 876	112	24 286
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	30 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	3 000		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	8 789
	Report à nouveau	134	125 738		
	Résultat de l'exercice	136	24 583		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142	192 111	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8 190		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	14 872	172	80 007
	Comptes courants d'associés	173	7 606		
	Autres dettes	175	1 677		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III		176	97 480	
Total général (I + II + III)		180	289 590		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise AMY SERVICES

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214		
		Services *				217		218	252 551	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	252 552	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
		Variation de stocks (marchandises) *							236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : 4 697 – mobilier : – immobilier :)					242	79 020		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	800	244	1 982		
Rémunérations du personnel *							250	117 663		
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	20 707		
Dotations aux amortissements *							254	3 518		
		dont amortissement du fonds de commerces					255			
Dotations aux provisions							256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	222 890		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	29 662	
Produits financiers (III)		280					294			
Produits exceptionnels (IV)							290	884		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	5 963		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	24 583	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	24 583	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	8 709			
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	6 464			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
Bénéfices col. 1		Déficit col. 2	352	39 756			354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356						
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										
Bénéfices col. 1		Déficit col. 2	370	39 756			372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 289 590,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 583,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 32 564 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	28 910	1 153		30 064
Immobilisations financières	2 500			2 500
TOTAL	31 410	1 153		32 564

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 24 286 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 767	3 518		24 286
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	20 767	3 518		24 286

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	25 580	21 042	4 538	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau & info.	4 484	3 243	1 240	de 3 à 4 ans
TOTAL	30 064	24 286	5 778	

3.2 - Etat des créances = 67 162 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 500		2 500
Actif circulant & charges d'avance	64 662	64 662	
TOTAL	67 162	64 662	2 500

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 97 480 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 190	8 190		
Dettes fiscales & sociales	80 007	80 007		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 283	9 283		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	97 480	97 480		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 45 955 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	360
Dettes fiscales & sociales	45 595
Autres dettes	
TOTAL	45 955

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 252 551 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	252 551	100,00 %
TOTAL	252 551	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 5 963 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	29 662		29 662
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	884		884
Participation des salariés			
TOTAL	30 546	5 963	24 583

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS AMY Services
54 Rue Paul VERLAINE 69100 VILLEURBANNE
RCS Lyon 789 720 091

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2024**

Le trente juin deux mil vingt-quatre, à 18 heures,

Les associés de la société AMY SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PRATES Jean Philippe, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur PRATES Francisco est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 2 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24.583 euros de la manière suivante :

- Pour la totalité au compte de report à nouveau, qui s'élève après affectation à la somme de 150.321 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il y a eu des distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 3 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées relevant dudit article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 4 :

L'Assemblée Générale décide que Monsieur PRATES Jean Philippe percevra une rémunération fixe mensuelle d'environ 2000 euros net au titre de son contrat de travail, et ce sur 12 mois, à compter du 01/01/2024. Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 5 :

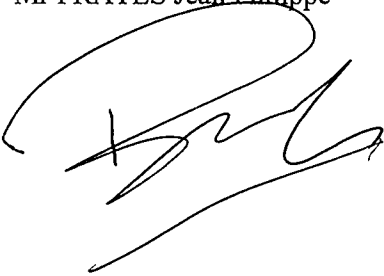
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr PRATES Jean Philippe



Mr PRATES Francisco